

# Dossier de presse n°2

## La qualité

Avril 2015



### CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'EAU, LES INONDATIONS ET LE MILIEU AQUATIQUE

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

#### Edito

Pour vous accompagner tout au long de la consultation publique sur l'eau Nature Centre vous propose des dossiers de presse « L'eau vous consulte en Loire-Bretagne ! ». Ils s'appliqueront à mettre en lumière les quatre enjeux de cette consultation qui sont : la qualité, la quantité, la gouvernance et la préservation des milieux aquatiques. Chaque enjeu fera l'objet d'un dossier de presse. Celui-ci est le second de la série, bonne lecture !

#### Qu'est-ce que la consultation sur l'eau ?

La **Directive Cadre européenne sur l'Eau** (DCE), adoptée en décembre 2000 par le Parlement européen, a pour ambition d'harmoniser les politiques de l'eau, tant sur les plans nationaux qu'euro-péen. Elle préconise une gestion nationale de l'eau à l'échelle de "**districts hydrographiques**". Au total 14 districts hydrographiques sont ainsi établis en France, dont 9 en métropole regroupés en **6 grands bassins**, et 5 dans les DOM. A l'échelle du bassin hydrographique le plan de gestion de l'eau est régi par le **Sdage**, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Adopté pour une durée de **6 ans**, il fixe les orientations et dispositions qui s'imposent à toutes les décisions publiques en matière de gestion de l'eau. Le Sdage en cours a été adopté fin 2009 et s'achèvera fin 2015. Celui-ci est en révision depuis 2012 afin que **le nouveau** soit opérationnel pour la **période 2016-2021**.

Dans son article 14, la DCE exige l'information et la **participation du public** dans le respect de la Convention d'Aarhus. La DCE impose donc aux États d'encourager la participation active des **acteurs de l'eau mais aussi du grand public**. Une première consultation du public (2012-2013) portait sur 4 questions importantes que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne avait identifiées. Cette 2<sup>nde</sup> consultation porte sur le projet de Sdage 2016-2021 et son programme de mesures ; sur les plans d'actions pour le milieu marin (PAMM) et sur les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Elle vise à vérifier si la population partage ces plans qui régiront la gestion de la ressource en eau sur son bassin hydrographique pour les 6 ans à venir.

#### Comment participer à cette consultation ?

Le Comité de bassin est le parlement de l'eau dans le bassin hydrographique. Il s'agit d'une instance consultative donnant les grandes orientations de la politique de l'eau. Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, les 7 Comités de bassin (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée, Corse et Seine-Normandie) sollicitent par questionnaire l'avis des français. Vous pouvez répondre au questionnaire en ligne sur le site [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr), vous rendre en préfecture pour y déposer un avis sur un registre ou renseigner un questionnaire papier ou encore adresser des contributions individuelles ou collectives à [sdage@eau-loire-bretagne.fr](mailto:sdage@eau-loire-bretagne.fr). Tout au long de ces 6 mois de consultation de nombreux évènements vous seront proposés par les APNE\* pour vous permettre de vous familiariser et de vous emparer des problématiques liées à l'eau : conférences-débats, expositions, jurys-citoyens, visites, animations etc. Pour plus d'infos : [www.naturecentre.org](http://www.naturecentre.org). Cette consultation nationale vous donne l'occasion de vous informer et de vous exprimer sur des décisions qui nous engagent collectivement.

*Votre avis compte !*



# ENJEU EN QUESTION : LA QUALITE

## Qu'entend-on par-là ?

Le Sdage Loire-Bretagne en application de la DCE fixe des objectifs ambitieux pour la qualité de nos cours d'eau. En Loire-Bretagne, 61 % des cours d'eau doivent être en **bon état écologique d'ici la fin 2015**, contre 30,5 % en 2011 (et sans évolution significative à l'échelle du bassin depuis 2007). Des efforts ont déjà été réalisés notamment en matière d'assainissement et de nombreux points noirs de pollutions ponctuelles, industrielles ou urbaines, ont régressé ou disparu. **Reconquérir la qualité de notre ressource en eau** passera donc par une véritable volonté politique d'agir sur l'ensemble des facteurs et des secteurs émetteurs de pollutions. Les facteurs responsables de la dégradation de notre ressource en eau sont multiples mais peuvent tout de même être classés suivant 2 grandes catégories :

- Les facteurs physiques,
- Les facteurs chimiques.



© F. Lamiot

## Impacts des polluants

Les **nitrates** et le **phosphore** sont responsables de l'eutrophisation des eaux dont le symbole fort est la prolifération d'algues dans les eaux côtières.

Au-dessus des normes définies, **pesticides** et **nitrates** rendent l'eau impropre à la consommation humaine et deviennent alors responsables de la fermeture de nombreux captages.

La préservation de milieux aquatiques vivants et diversifiés est incontournable et indispensable car ils contribuent, notamment via leur rôle épurateur, à préserver la qualité de la ressource en eau et inversement.

- Les secteurs industriels, agricoles et urbains sont responsables pour chacun d'entre eux du **tiers des apports en matière organique** ;
- En France, la présence de **nitrates dans les eaux continentales provient à 66 % de l'agriculture**, suite à l'épandage d'engrais azotés et de lisier en excès. Le reste est issu des rejets des collectivités locales (22 %) et de l'industrie (12 %) (CNRS\*).



©Cjp24



## Les facteurs de la dégradation

→ **Les facteurs physiques** : modification du régime d'écoulement des eaux (barrages, travaux d'endiguement), bouleversement des milieux (imperméabilisation des sols, destruction des zones humides, des berges et ripisylves), prélèvements...



→ **Les facteurs chimiques** : il s'agit des apports de substances polluantes résultant des activités urbaines, industrielles ou agricoles. Ces polluants sont divers mais, parmi les plus couramment observés, nous pouvons citer les nitrates, les phosphates et les pesticides.



## Ce que dit le futur Sdage

Afin de réduire toutes les sources de pollution et garantir des eaux de qualité pour la santé humaine, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui et pour les générations futures, le projet de Sdage 2016-2021 a orienté sa stratégie suivant deux grands volets :

- **Pollutions diffuses** : encourager la maîtrise et la réduction de l'usage des pesticides et fertilisants en vue d'en diminuer l'impact notamment en :
  - accélérant les changements de pratiques des différents acteurs,
  - agissant collectivement à différentes échelles,
  - gérant les espaces et les milieux.
- **Pollutions ponctuelles** des agglomérations et des industries : pour enrayer ces problèmes, les orientations données par le futur Sdage sont de :
  - garantir le niveau de traitement des eaux usées dans la durée,
  - améliorer davantage la gestion des eaux pluviales,
  - améliorer la lutte contre les pollutions accidentelles,
  - connaître et définir des actions spécifiques quant aux substances dangereuses et émergentes,
  - prévenir la contamination par les micro-organismes pathogènes dans les zones protégées pour la santé humaine.

# ETAT DES LIEUX EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Pour qualifier l'état des eaux, une distinction a été opérée entre :

- Les **masses d'eau naturelles de surface** (rivières, lacs, étangs ; eaux littorales et estuariennes) pour lesquelles sont fixés à la fois un objectif de bon état écologique et un objectif de bon état chimique.

- Les **masses d'eau souterraines** pour lesquelles sont fixés à la fois un objectif de bon état quantitatif et de bon état chimique.

L'état global se fixe sur le paramètre le plus déclassant : 1 seul paramètre ne respectant le bon état entraîne le déclassement de la masse d'eau.

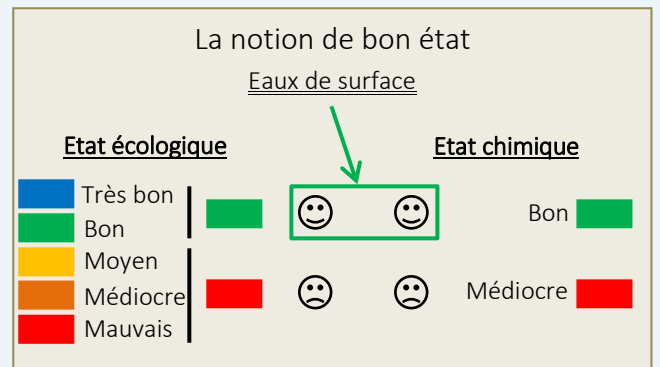
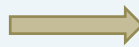


## Le bon état des eaux

**Etat écologique :** il s'évalue sur la base de la biologie du milieu (poissons, végétaux, diatomées et invertébrés aquatiques) et de la physico-chimie supportant la vie biologique. Il traduit la qualité de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux de surface.

→ Masses d'eau concernées : naturelles de surface.

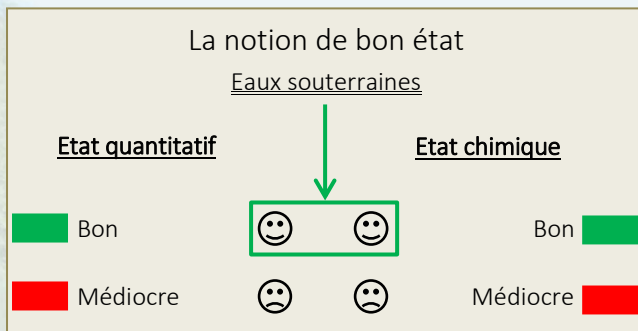
→ 5 classes d'état : mauvais, médiocre, moyen, bon et très bon.



**Etat chimique :** il concerne une liste de polluants spécifiques pour lesquels des normes limites d'émission sont établies : il s'agit des normes de qualité environnementales. Au total, 41 molécules sont identifiées par la Commission européenne.

→ Masses d'eau concernées : naturelles de surface et souterraines.

→ 2 classes d'état : bon et médiocre.



**Etat quantitatif :** il dépend de l'équilibre entre d'une part les prélèvements par l'homme et les besoins liés à l'alimentation des eaux de surface, et d'autre part la recharge naturelle des eaux souterraines. Le bon état quantitatif d'une eau souterraine est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas les capacités de renouvellement de la ressource disponible.

→ Masses d'eau concernées : souterraines.

→ 2 classes d'état : bon et médiocre.



**1g de pesticide (soit un bouchon de stylo à bille) suffit à polluer un cours d'eau d'1 m de large, d'1 m de profondeur sur 10 km !**

## Sur le bassin Loire-Bretagne...

En 2011, 30,5 % des cours d'eau étaient en bon ou très bon état écologique, 26 % des plans d'eau, 57 % des estuaires, et 68 % des eaux côtières étaient en **bon état écologique**.

Concernant les nappes d'eau souterraines, plus de 90 % étaient en bon état quantitatif et 62 % étaient classées en bon état chimique cette même année. Du bilan de l'état chimique des eaux souterraines il en ressort que les nitrates et les pesticides sont les seuls paramètres déclassant représentatifs à l'échelle des nappes d'eau souterraines. **Les 38 % de nappes en état médiocre le sont pour 31 % d'entre elles à cause des nitrates et des pesticides, pour 42 % d'entre elles à cause des nitrates seuls, et pour 27 % à cause des pesticides seuls.**



## Programme de Sologne Nature Environnement- Consultation sur l'eau

Sologne Nature Environnement s'engage pleinement aux côtés de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne afin de favoriser la mise en œuvre du Sdage et des mesures qui y sont associées pour tendre vers un bon état écologique des eaux. En 2015, l'association met en place une série d'actions afin de relayer la consultation du public sur l'eau. En plus d'aider à remplir le questionnaire ou encourager toute contribution libre, ces opérations offrent à l'ensemble des publics et acteurs locaux en Sologne l'occasion de s'informer sur les thématiques liées à l'eau et sur les moyens possibles d'agir sur le territoire.

- **Exposition « Êtes-vous Sologn'EAU ? » :**

- Du 9 mars au 29 mars au Musée de Sologne à Romorantin-Lanthenay
- Du 31 mars au 29 avril dans le hall de la mairie de la Ferté Saint Aubin
- Du 4 mai au 30 mai à la bibliothèque municipale d'Aubigny-sur-Nère
- Du 2 juin au 20 juin à la bibliothèque de Bracieux

- **Projection-débat autour du film « Jungle d'eau douce ».**

- Jeudi 16 avril : Cinéma de Selles-sur-Cher - 20h30 (env. 2h)
- Jeudi 21 mai : Cinéma de Lamotte-Beuvron - 20h30 (env. 2h)

- **Dimanche 26 avril : Circuit « Voix d'eau » : La rivière vivante**

Place de l'église de Bracieux - 14h30 (env. 2h).

- **Samedi 9 mai : « Les végétaux protègent notre eau ».**

Place de l'église de Saint-Viâtre - 14h30 (env. 2h).

- **Samedi 23 mai : Circuit « Voix d'eau » : Paroles de p'tites bêtes !**

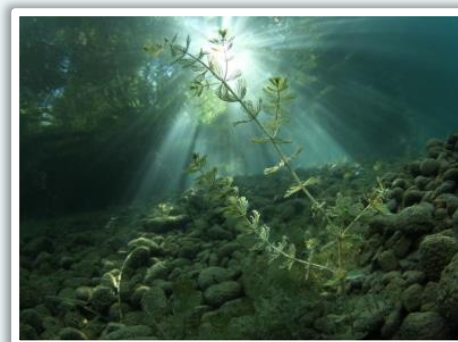
Place de l'église de Souesmes - 14h30 (env. 2h).

- **Dimanche 14 juin : Circuit « Voix d'eau ». Expédition canoë !**

Secteur de Pruniers en Sologne - 14h (env. 3h). Inscriptions obligatoires.

Animations gratuites – Inscriptions recommandées

Contact : 02.54.76.27.18. ou [caroline.lemenicier@sologne-nature.org](mailto:caroline.lemenicier@sologne-nature.org)



Film « Jungle d'eau douce »

Avec le soutien financier de :



## L'exposition de Nature 18 « l'eau source de vie »

Nature 18 et le SAGE Yèvre-Auron ont conclu un partenariat en 2011, pour promouvoir l'action « Objectif zéro pesticide ». Cette collaboration permettait à toutes les communes du bassin versant Yèvre-Auron de bénéficier gratuitement de l'exposition « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » pendant deux semaines.

Ce partenariat prévoyait également la création d'une exposition sur le thème de l'eau et de ses nombreuses problématiques. Accompagnée d'illustrations gaies et humoristiques, cette exposition présente le cycle de l'eau, le rôle et l'importance des zones humides, les ressources en eau, les acteurs de l'eau en France, etc.

Nature 18 proposera cette exposition aux communes du Cher, et elle pourra également la louer, afin de sensibiliser le grand public aux problématiques de l'eau.



Pour plus d'informations rendez-vous sur : [www.naturecentre.org](http://www.naturecentre.org)

Nous vous donnons rendez-vous fin avril pour le 3<sup>e</sup> dossier de presse qui portera sur le milieu aquatique.

A bientôt !

